

# Point sur les coupures

- En mars 2012, lors du dépôt de son budget, le gouvernement conservateur a annoncé l'abolition de 19 200 emplois dans la fonction publique fédérale.
- Au Québec, à l'heure actuelle, cela représente plus de 2 400 membres de l'AFPC touchés, dans toutes les régions.
- Les membres touchés dans les 3L's et l'Abitibi-Témiscamingue: 293 personnes
  - Québec: 409 personnes;
  - Montréal: 587 personnes;
  - Est-du-Québec: 185 personnes.

# Retraite et pension

- L'AFPC-Québec appuie la campagne « Une retraite à l'abri des soucis » de la FTQ.
- Nous avons perdu l'appel en Cour suprême. Le fonds de pension a été qualifié de « document comptable ».
- Les 2 principaux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2013:
  - Contribution graduelle des employés à 50%;
  - Les nouveaux employé-e-s embauché-e-s: âge de retraite passe de 60 ans à 65 ans.
- Vous y avez droit! N'oubliez pas que vous y contribuez en tant que citoyennes ou citoyens puisque vous payez des impôts, mais également comme travailleuses et travailleurs.

# Congés de maladie

- « Nouveaux ballons » lancé par la FCEI qui dénonce les 15,2 jours de maladie pris par année dans la fonction publique fédérale contrairement à 8,2 jours de maladie dans le secteur privé.
- Les congés de maladie sont des avantages négociés que les travailleuses et les travailleurs peuvent utiliser uniquement lorsqu'ils sont malades.
- La FCEI ne cherche pas à savoir pourquoi les travailleuses et les travailleurs du secteur public fédéral ont utilisé autant de journées de maladie. Les récentes coupures dans la fonction publique fédérale et la surcharge de travail sont certes des éléments à considérer dans l'augmentation du nombre de congés pris au cours des derniers mois.

# Lois mammoth et budget 2013

- À la suite du budget fédéral de mars 2012, prévoyant entre autres l'abolition de 19 200 emplois dans la fonction publique fédérale, le gouvernement a adopté, en l'espace de 6 mois, deux lois « mammoth » sur l'application du budget qui modifient ou réduisent 70 lois. Notamment:
  - Modification des règles entourant la protection des poissons et l'immersion ou le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent les poissons ;
  - Abolition de la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto*;
  - Hausse progressive de l'âge d'admissibilité à la Pension de vieillesse;
  - Modification de la *Loi sur l'assurance emploi* au détriment des prestataires;
  - Diminution de la portée de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Des milliers de cours d'eau ne seront plus protégés. Moins d'études environnementales seront effectuées par Transport Canada;

## C-377 et la formule Rand

- Ce projet de loi privé obligera les syndicats à rendre public leurs états financiers pour toutes dépenses supérieures à 5 000 \$.
- L'AFPC-Québec n'est pas contre la transparence. Nous croyons seulement que cette mesure viendra réduire le rapport de force du mouvement syndical.
- La FCEI applaudit cette mesure. Elle souhaite même que le gouvernement retire la formule Rand, n'obligeant plus les employeurs à prélever la cotisation syndicale. Cette manœuvre compromettrait l'avenir même des syndicats à la réalisation de leurs mandats.

# Sommet sur l'enseignement supérieur

- L'AFPC-Québec représente plus de 20 000 membres qui travaillent dans la quasi totalité des universités québécoises, notamment à titre de personnel administratif ou de soutien, d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche et de professionnel de recherche.
- Depuis son congrès de 2008, l'AFPC-Québec dispose d'une résolution mettant de l'avant l'accessibilité de l'enseignement supérieur dans une perspective de gratuité scolaire.
- Notre participation est assurée par des membres provenant du secteur universitaire au sein de la délégation de la FTQ. Nous prévoyons présenter un mémoire lors de la clôture du Sommet.
- En tant que travailleuses et travailleurs il est important d'appuyer cette cause puisqu'il en va de l'accessibilité future à l'enseignement supérieur de la classe ouvrière.